



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

Contournement de Hosingen : 1^{er} coup de pelle

8 juin 2023



Origine du projet :

L'accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) conclu à Genève en date du 15 novembre 1975, stipule, entre autre, que les agglomérations à l'intérieur desquelles les routes européennes constituent une nuisance, doivent être contournées. Il se trouve que la route nationale N7 y est définie comme faisant partie des routes européennes, plus précisément de la E421 qui va de Aachen via St. Vith à Luxembourg.

Le trafic sur cette route passant actuellement par le coeur de la localité de Hosingen, un contournement doit y être construit ayant comme objectif principal de délester la localité de ce village de la majorité du trafic transitaire et de rendre possible un déclassement de la « Hauptstrooss » N7, ce qui va de pair avec une revalorisation du centre de Hosingen.



En effet, les charges de trafic sur la N7 se situent entre **16.600 véhicules/24h** (au sud du giratoire de Hosingen) et 15.600 véhicules/24h (au nord de la traversée de Hosingen). Les intersections présentant les charges de trafic les plus importantes sont le giratoire de Hosingen « Op der Héi » (au sud de la traversée de Hosingen) avec environ 18.000 véhicules/24h, ainsi que le carrefour N7/CR324 dans la traversée de Hosingen avec environ 17.500 véhicules/24h. Le taux de **poinds lourds** varie **entre 10% et 15%**.

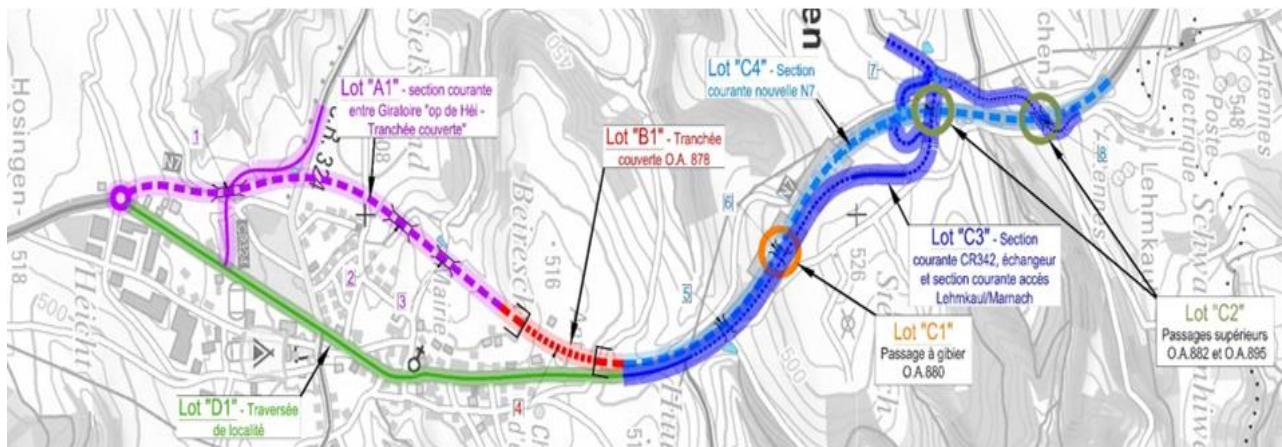
En comparant les résultats du comptage actuel avec ceux du comptage de l'année 2007, il ressort que le trafic sur la N7 a **augmenté d'environ 40% au cours des 12 dernières années**.

Descriptif du projet :

Le contournement de Hosingen débutera au giratoire « Op der Héi » et finira, après environ 4,4 km direction nord, quelques centaines de mètres après le nouvel échangeur Hosingen-Nord, à la hauteur de Dorscheid. Le contournement sera donc exclusivement situé sur le territoire de la commune de Parc Hosingen.

Le projet de ce contournement faisant partie intégrale du projet « Sécurisation de la N7 entre Fridhaff et Weiswampach », il est prévu d'y installer, en section courante, des tronçons de 2+1 voies en alternance avec un terre-plein central.

À ce gabarit s'ajoutent également des tronçons à 1+1 resp. 2+2 voies. La réalisation du contournement de Hosingen nécessite la construction de **huit ouvrages d'art** (sept ponts, un tunnel de 325 m). Parmi ces ouvrages, deux ouvrages biotope et un passage pour gibiers seront construits.



En plus du réseau de canalisations d'eaux pluviales projeté pour la voirie et les canalisations existantes déplacées, six ouvrages de diffusion des eaux, ainsi que quatre bassins de rétention sont prévus. Les **déblais** extraits sur chantier ne seront pas évacués, mais **réutilisés** dans le cadre du projet. La terre végétale décapée sera utilisée pour le revêtement des talus et autres infrastructures nécessitant une finition en terre végétale.

Les **infrastructures pour la mobilité** active et le renouvellement des réseaux vont également être optimisées dans le cadre de l'aménagement du contournement de Hosingen et de **l'apaisement du trafic** qui en découlera dans la traversée de Hosingen même.

Au niveau **acoustique**, le projet du nouveau contournement de Hosingen aura un impact somme toute positif sur l'ensemble du village. Lors d'une étude afférente, des calculs détaillés et exhaustifs ont été effectués à chaque bâtiment résidentiel, pour chacune de leurs façades et chacun de leurs étages. Des écrans antibruit acoustiquement absorbants de 3 m de haut sont planifiés à plusieurs endroits.

Descriptif des travaux :

Le projet « Contournement de Hosingen » est constitué de deux parties majeures, à savoir le **contournement** à proprement dit et le **réaménagement** de la traversée (actuelle N7).

Selon le phasage préconisé, il est prévu d'effectuer en premier lieu les travaux relatifs au contournement en lui-même. Les travaux y afférents pourraient se faire en différents lots (7) successifs, tel que le démontre l'esquisse ci-dessous. Toutefois, une simultanéité des travaux sur différents lots et un travail journalier à plusieurs postes pourraient être envisagés afin de réduire la durée des travaux.

Ainsi, les travaux relatifs à la tranchée couverte (LOTB1 / longueur de 352m) constitueront le premier lot du projet. Celle-ci sera constituée de deux tubes de circulation séparés par un voile en béton armé. Chaque tube de circulation abritera **deux voies de circulation**, ainsi que deux trottoirs d'évacuation pour piétons. Le gabarit de circulation aura une hauteur libre de 5 m pour trafic normal et de 5,50 m pour transport exceptionnel. Le recouvrement de l'ouvrage sera de maximum 20 m de remblai. Les installations techniques d'approvisionnement et de surveillance seront localisées dans un bâtiment de service, lequel sera situé à la sortie nord de l'ouvrage.



Quant aux travaux de réaménagement et de **revalorisation de la traversée de Hosingen**, ceux-ci commenceront une fois que la majorité des travaux du contournement aient été achevés et que le trafic puisse ainsi l'emprunter.

Chiffres-clés :

- Début des travaux : 8 juin 2023
- Fin des travaux : 2029
- Longueur totale : 4,4 km
- Nombre d'ouvrages d'art: 8 (dont 1 tunnel, 2 ouvrages biotope et 1 passage à faune)
- Longueur du tunnel : 325 m
- Coûts : 154,35 millions d'euros

Organigramme général :

- Maître d'ouvrage: Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
- Maître d'œuvre: Administration des ponts et chaussées / Division de la voirie de Diekirch
- Entreprise de construction: Giorgetti & Baatz Construction